

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

**BUREAUX**  
 Chez M. GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, 5.  
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.  
 Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.  
 A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

### ABONNEMENT

|                                 | Un an. | Six mois. | Trois mois. |
|---------------------------------|--------|-----------|-------------|
| Lyon . . . . .                  | 24 fr. | 13 fr.    | 7 fr.       |
| Hors la ville de Lyon . . . . . | 30     | 16        | 9           |

**10 centimes le numéro.**

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

**PARIS, 24 Juin 1848.**

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

10 heures du matin.

Tout Paris est occupé militairement. Toute la matinée, des troupes sont entrées dans Paris, et ont pris position sur les boulevards, les quais, les places, les halles. Les commandants des légions de la garde nationale ont envoyé à domicile requérir les citoyens en état de porter les armes. Dès quatre heures du matin le rappel a été battu. La première légion de la garde nationale, ne consultant que son courage, s'est transportée au chemin de fer du Nord pour enlever les barricades formées dans cet endroit; elle a été accueillie par une vive fusillade partant des barricades et d'une maison en construction sans escaliers. 50 hommes ont été mis hors de combat; les munitions étaient épuisées; la première légion résistait encore, lorsque l'artillerie est arrivée, a canonné la maison, et à l'heure qu'il est, dix heures, la troupe occupe le chemin de fer du Nord. Le général Cavaignac à la tête d'un nombreux état-major a traversé les boulevards, engageant les gardes nationaux à rester dans leurs quartiers, promettant d'être maîtres de Paris, à midi, avec les troupes.

Les communications étant interrompues de tous côtés, nous ne pouvons donner les nouvelles que par les rapports qui nous sont faits par les gardes nationaux qui traversent notre quartier de retour d'une expédition.

L'artillerie et la ligne attaquent sur le quai aux Fleurs la maison dite la Belle-Jardinière, où les insurgés se sont réfugiés. Le canon gronde, un pan du mur est abattu. Le général Cavaignac leur propose de se rendre, menaçant de tout passer par les armes si l'on persiste; on refuse, l'attaque commence avec vigueur, des fusées à la congève sont lancées. (Nous sommes obligés de laisser la plupart de nos récits incomplets pour les reprendre ensuite sur de nouveaux renseignements.)

**Boulevard Montmartre.** De nombreuses arrestations viennent d'avoir lieu, des meneurs excitent les blouses et se portent au quartier St-Jacques où existent de nombreuses barricades. On attaque à ce côté. Parmi les individus arrêtés se trouvent des émissaires porteurs d'ordres d'attaquer sur différents points. Toutes les boutiques sont fermées, la consternation règne dans Paris; cependant on ne doute pas du succès et l'on compte sur le général Cavaignac. Le nombre des morts de la garde nationale et de la troupe est considérable. C'est la 7<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon 2<sup>e</sup> légion qui a le plus souffert à l'attaque de la barricade de la rue St-Denis et du chemin du Nord. En ce moment (10 heures) le général Cavaignac se met à la tête d'un escadron de cuirassiers pour détruire des barricades formées dans le faubourg St-Denis. (Midi et 1/2). Des représentants du peuple parcourent les rues, annonçant aux gardes nationaux qui forment la haie la démission des membres de la Commission exécutive. Cette nouvelle est accueillie par les cris de *Vive la République!* La ville est en état de siège, le général Cavaignac est chargé du gouvernement de la place avec des pouvoirs illimités. De nombreuses arrestations ont lieu à chaque instant; ce sont principalement des orateurs en plein vent, excitant par leurs discours les ouvriers paisibles à venger la mort de leurs frères sur la garde nationale.

Trois représentants du peuple sont venus annoncer à toutes les légions sous les armes l'adoption par l'État, des veuves et orphelins des gardes nationaux qui ont succombé ou succomberaient dans ces fatales journées. Cette communication officielle a été accueillie par les cris mille fois répétés de *vive la République, vive l'Assemblée nationale!* La troupe est maîtresse de tous les points, à l'exception de quelques maisons où les insurgés se sont retranchés et que l'on ne veut pas abattre attendu que malgré l'état de siège, l'on ne veut plus détruire les propriétés, même pour soumettre ce qui reste d'insurgés. Nous venons de voir transporter sur une civière le citoyen Michel lieutenant colonel de la légion d'artillerie de Paris, mis hors de combat par une balle dans l'épaule, reçue à l'attaque de la fameuse barricade de la rue St-Jacques.

Deux heures.

Plusieurs barricades qui ont été faites dans la nuit rue du Temple, résistent encore et soutiennent les efforts de la garde mobile par un feu soutenu. On ne peut se faire une idée de la continuité de feux et du courage déplorable des insurgés.

**Faubourg du Temple.** Il y a encore plusieurs barricades; on entend à chaque instant des feux de peloton et des coups de fusil partant de toutes les fenêtres environnant les barricades. Le général Lamoricière est arrivé à 2 heures et a pa-

ru étonné du peu de troupes qu'il y avait dans le quartier. Après s'être exprimé énergiquement contre le sort des prisonniers que l'on faisait, et après avoir dit : Faites-en ce que vous voudrez, il a ajouté : Au surplus, le conseil de guerre les fera fusiller dans les 24 heures, si vous ne leur faites pas justice vous-mêmes.

Le corps de garde en face du Gymnase est plein de prisonniers qui sont aux fenêtres. A chaque instant les gardes nationaux menacent de les fusiller. Les boulevards sont interceptés sur toute la ligne; on ne peut circuler qu'en uniforme. L'ordre est donné de fermer toutes les fenêtres, et ce sont des menaces continuelles contre les récalcitrants.

Beaucoup de représentants avec leurs insignes circulent sur les boulevards et encouragent les troupes à soutenir vaillamment la république démocratique. A 2 heures, Victor Hugo, en costume de représentant du peuple, s'est présenté rue du Temple, à la tête d'un peloton de garde républicaine et s'est avancé sur les barricades. On ne peut se faire une idée de la consternation qui règne dans Paris; tout le monde parle de l'état de siège et tout fait présumer que la ville restera plusieurs jours dans cette triste situation.

— On ne peut plus communiquer de la rive droite à la rive gauche de la Seine; tous les quais et les ponts sont occupés par la garde nationale. Les cuirassiers qui viennent d'arriver font des charges au grand galop dans la rue des Saint-Pères et le faubourg St-Germain. Les canons et les caissons passent sur les quais des Tuileries et vont à l'Hôtel-de-Ville. Il n'est plus possible de circuler dans Paris; à tout moment on est barré par la force publique ou les barricades. Des mesures formidables sont prises autour du Luxembourg et de la Banque de France. Les deuxième et quatrième légions de la garde nationale ont beaucoup souffert. Vers une heure, la fusillade et le canon semblent se rapprocher du Louvre et le bruit court que l'Hôtel-de-Ville a été pris. A midi, on braque un canon rue de Rohan, sur le Carrousel, dans l'axe de la rue de Richelieu. Le Palais-National est fermé.

On assure qu'on se bat à toutes les barrières de Paris, notamment aux Batignoles, à Montmartre, à la Vilette et à la Chapelle. Ces deux derniers villages, entièrement barricadés, et à la disposition des insurgés, sont, dit-on, ménagés pour leurs retraites, le cas échéant.

— Le Gouvernement appelle de tous côtés des régiments pour former une armée formidable.

— On fabrique du fulmi-coton en masse, notamment dans le faubourg St-Jacques et le Marais, où les matières premières abondent.

— Un garde national qui arrive rue Montmartre, à 5 heures, venant de la rue St-Jacques, assure que toutes les barricades sont prises jusqu'au numéro 83.

— Le bureau de l'Assemblée nationale a été en permanence toute la nuit. Tous les représentants étaient convoqués pour ce matin à 7 heures.

— Cette nuit, la garde nationale, la garde mobile, la troupe de ligne, des régiments de lanciers et de cuirassiers campent sur les boulevards et dans les principales rues. Le palais de l'Assemblée est occupé militairement.

— Le général Changarnier est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris, en remplacement de M. Clément Thomas.

Il est impossible de savoir encore le nombre des morts et des blessés; nous pouvons affirmer seulement qu'il est considérable du côté de la garde nationale, de la garde mobile et de la troupe de ligne.

— Parmi les blessés, on cite le général Bedeau, M. Clément Thomas, M. Thayer, chef de bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, M. Texier, lieutenant, M. Victor Masson, M. Dornès, représentant du peuple, et un autre représentant, M. Rixio, dont l'état paraît désespéré.

— Les gardes nationales des départements de Seine-et-Oise, de la Somme, de Seine-et-Marne et du Loiret, doivent arriver ce matin à Paris. La garde nationale de Versailles est déjà arrivée. On attend également un grand nombre de régiments campés à peu de distance de Paris.

— Les cris de *Vive la République démocratique sociale! vive Barbès! à bas l'Assemblée!* sont les cris proferés au milieu des émeutiers, et quelques rares cris : *Vive Napoléon.*

— On vient de nous assurer qu'un bataillon de la garde mobile a refusé de marcher contre les émeutiers dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, et qu'on a vu ces jours derniers plusieurs compagnies de ce bataillon, distribuer des munitions aux ouvriers des ateliers nationaux. Cette nouvelle produit une vive sensation.

— Nous avons éprouvé hier des retards à la poste, les che-

mins de fer ont été, sur plusieurs points, coupés et interceptés. — Dans les rues, tous les passans sont fouillés par les gardes nationaux, qui s'assurent qu'on n'est pas porteur de cartouches.

### Assemblée nationale.

Correspondance particulière de la LIBERTÉ.

Séance du 24 juin 1848. — PRÉSIDENCE DE M. SÉNARD.

Comme hier, la place de la Concorde est occupée par les troupes de la ligne et par les dragons. Le canon est braqué à toutes les issues. Le jardin des Tuileries est fermé, une légion de la garde nationale y a passé la nuit et y bivouaque encore. A dix heures, les insurgés s'étaient avancés, dit-on, jusqu'à la pointe Saint-Eustache. Le canon s'est fait longtemps entendre dans cette direction. A 11 heures, on entend beaucoup moins souvent le canon et la fusillade d'une bande d'insurgés sans armes apparentes n'a pas craint de se glisser sur le quai des Tuileries. Ordre a été donné de les reprendre à revers par le pont autrefois Royal. Quelques-uns se sont glissés sur la berge et sont allés se cacher dans des bateaux de blanchisseuse, mais on les a faits prisonniers et on les a conduits à la prison du Palais-Bourbon.

De nouveaux régiments de ligne arrivent autour de l'Assemblée nationale.

A huit heures 1/2 la séance est ouverte.

M. le président : Citoyens représentants, votre président doit vous rendre compte, en peu de mots, des choses qui se sont passées depuis l'heure où nous nous sommes séparés. Au point du jour, les barricades étaient renforcées par les émeutiers, et il y a certitude que l'attaque doit recommencer. Cependant on a la presque certitude que l'émeute sera réprimée dans l'espace de 2 heures, dans les rues Saint-Jacques et du faubourg Saint-Antoine. Beaucoup de troupes sont arrivées dans Paris dans la nuit et entr'autres deux bataillons de la garde nationale de Versailles. Le reste doit arriver aujourd'hui. Du reste, le ministre de la guerre a pris toutes les mesures possibles pour réprimer le désordre.

M. le président demande à la Chambre de se montrer digne de la garde nationale, et il lui propose une mesure. C'est celle d'adopter les veuves et orphelins des personnes tuées en maintenant l'ordre dans les rues de Paris.

M. le président annonce que le citoyen Léon Faucher vient de lui présenter une proposition relative à ce sujet. (Interruption.)

M. Pascal Duprat demande que l'Assemblée s'en rapporte à la rédaction que son président voudra bien lui faire. (Applaudissements.)

Le président rédige la proposition qu'il va présenter à l'Assemblée au milieu d'interpellations qui ont lieu entre plusieurs membres. Les généraux Cavaignac, Lebreton et le vice-amiral Casy sont en ce moment dans la salle des séances.

M. le président donne lecture de sa proposition, qui est ainsi conçue :

« La République adopte les veuves et les enfants de tous ceux qui sont morts pour la France, ainsi que de tous ceux qui pourraient succomber pour elle. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le président lit une lettre de M. de Saint-Georges qui prie l'Assemblée nationale de l'excuser s'il n'assiste pas à la séance. Mais il annonce qu'il est en ce moment auprès de son fils blessé grièvement en combattant dans les rangs de la garde nationale.

M. Senart annonce que plusieurs représentants lui ayant demandé des nouvelles des représentants blessés, il va dire ce qu'il sait relativement à eux. M. Bixio a été saigné à 2 heures du matin, et à 6 heures du matin il était atteint d'un accès fébrile qui ne laissait pas espérer grand chose. MM. Bornies, Clément Thomas et Bedeau sont légèrement blessés. On a fait courir le bruit que le général Lamoricière était blessé. Nous n'en pensons rien, car il n'en parle pas dans le rapport qu'il vient de nous adresser.

M. Bastide : Nous recevons à l'instant des nouvelles de notre ami Bixio, qui sont beaucoup plus satisfaisantes.

La séance est suspendue.

Au bout de vingt minutes la séance est reprise.

Le président annonce que cinq membres demandent le comité secret. Le comité secret est rejeté à une faible majorité.

Le citoyen Pascal-Duprat monte à la tribune et annonce que ce n'est pas seulement en son nom qu'il vient parler. Il demande que Paris soit mis en état de siège, et que tous les pouvoirs soient concentrés dans les mains du général Cavaignac.

M. Larabit parle contre l'état de siège, comme attentatoire au mandat de l'Assemblée nationale.

M. Ant. Thouret : Il faut faire précéder le décret de cette phrase : L'Assemblée se maintient en permanence, puis après viendra le décret.

Un Membre : En vertu des circonstances graves qui affligent la capitale, il faut concentrer tous les pouvoirs entre les mains du général Cavaignac, dont le patriotisme est connu, et la dissolution de la commission exécutive. Je demande que le ministère actuel soit provisoirement maintenu.

M. Bastide : De grâce, mettez un terme à vos délibérations; dans une heure peut-être l'Hôtel-de-Ville sera pris.  
Différentes propositions se succèdent à la tribune.  
M. le président : Je vais mettre aux voix le décret ainsi amendé :

L'Assemblée nationale se déclare en permanence.  
Paris est en état de siège. Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.  
M. Larabit veut prendre la parole; le plus grand tumulte règne dans l'Assemblée. (Aux voix! aux voix!) La clôture est prononcée.

Cette proposition, mise aux voix par paragraphe, est adoptée.  
M. Jules Favre propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

La commission exécutive cesse à l'instant ses fonctions.  
M. Duclerc : Comme mesure de salut public, je demande que l'Assemblée ne vote pas une rancune.

M. Jules Favre veut monter à la tribune, mais il cède aux sollicitations de quelques représentants et renonce à parler.  
L'article additionnel est mis aux voix et rejeté.

L'Assemblée nationale adopte l'ensemble du décret à une grande majorité.

M. Flocon propose que ce projet soit partout affiché, et que connaissance en soit donnée à toutes les mairies et sur tous les endroits où se trouvent des rassemblements de gardes nationaux.

M. le président rappelle la proposition qui a été faite hier de désigner des membres de l'Assemblée pour se rendre dans les rangs de la garde nationale et de la troupe. Il laisse la faculté à chacun de s'y rendre individuellement.

M. Flocon demande que ces membres soient désignés par le président.

Le président se refuse à cette proposition comme contraire à la décision prise hier par l'Assemblée.

Un membre : Qu'arrivera-t-il si on laisse à chacun le libre arbitre de s'éloigner? C'est que chacun puisqu'il y a du péril dans la rue voudra s'y rendre, et que l'Assemblée ne siègera plus. Je demande donc que les noms de 60 représentants soient tirés au sort.

Le président repousse cette proposition et soumet à l'Assemblée l'opinion de se retirer dans les bureaux, où l'on nommerait quatre commissaires dans chaque.

Un membre demande que ce soit ceux qui n'ont ni femme ni enfants qui soient désignés.

L'Assemblée déclare qu'elle se décide dans ses bureaux. Le côté gauche s'élève en masse et proteste contre la mesure prise de mettre Paris en état de siège. Les citoyens Lagrange et considérant prennent la parole et proposent des mesures de conciliation. Vous voulez assassiner ces malheureux, vous voulez faire incendier à Paris, et vous vous appelez leurs frères. (Tumulte effroyable.)

M. le président donne lecture de la note suivante.

Les membres de la commission exécutive auraient cru manquer à leurs devoirs en se retirant devant l'émeute; mais ils doivent se retirer devant le vote de l'Assemblée nationale.

M. le président donne lecture d'une lettre du général Cavaignac, qui invite les membres de l'Assemblée nationale à se réunir sur les trois points suivants au quartier du général Lamoricière, porte St-Denis; à celui du général Duval, à l'Hôtel-de-Ville, et à celui du général Barruel, place de la Sorbonne.

Le citoyen Lagrange proteste au nom de la France contre la mise en état de siège de la ville de Paris. (La séance a été suspendue de 10 heures 1/2 à 1 heure.)

Plusieurs membres de l'Assemblée rentrent en écharpe et se plaignent que les décrets de l'Assemblée ne soient pas connus dans Paris.

Le citoyen Auguste Avond : Je regrette de dire qu'il y a sur les boulevards plus de 50,000 curieux qui gênent l'action des troupes. Partout nous avons annoncé que la commission exécutive était dissoute. Cette nouvelle a été accueillie avec beaucoup de joie.

M. Pascal Duprat : Il faut un certain temps à l'Assemblée nationale pour qu'on ait le temps de composer et rendre les décrets émanés de l'Assemblée. J'ajoute que le général Cavaignac doit joindre aux décrets de l'Assemblée une proclamation conçue dans un excellent esprit, tout cela prendra du temps.

M. Duclerc : On avait répandu le bruit que l'Assemblée nationale était dégarinée de troupes. Je vois avec plaisir qu'il n'en n'est rien.

Plusieurs membres : Nous n'avons point peur.

M. Duclerc : Je vous apporte des nouvelles plus rassurantes. La place Maubert a été enlevée par la garde mobile. Les barricades des rues environnantes sont prises et les insurgés refoulés vers le bas de la rue St-Victor et la halle aux vins. L'Hôtel-de-Ville est complètement dégagé; il est défendu par 36 bataillons commandés par le général Duval.

La séance est suspendue de nouveau.

Une heure et demie.

M. le président : Je reçois à l'instant une lettre signée Auquier, élève de l'école normale, qui m'annonce, de la part de notre collègue M. Boulay (de la Meurthe), qu'il s'est emparé du Panthéon à la tête de la garde nationale et de la ligne.

Le citoyen Doisney rentrant en écharpe : Nous avons rempli la mission qui nous avait été confiée. Nous avons été accueillis partout aux cris de *Vive l'Assemblée nationale!* Partout, je dois le dire, la joie la plus vive a éclaté, quand nous avons dit que Paris était en état de siège et que la commission exécutive était dissoute.

Nous avons annoncé sur notre passage que la France, par un décret de l'Assemblée nationale, adoptait les enfants des braves gardes nationaux qui sont morts pour défendre l'ordre et la liberté. Cette parole de consolation a été accueillie avec une vive reconnaissance.

En passant par le quartier du Temple nous avons vu le général Lamoricière qui tenait en échec les insurgés dans la rue Saint-Nicolas et rue Neuve-du-Temple. Le général nous a dit qu'il avait besoin de renfort; mais à peine nous avait-il adressé ces paroles que le renfort est arrivé; ainsi, le succès de ses opérations paraît certain de ce côté.

Le citoyen Reynal vient à son tour rendre compte de ce qu'il a vu : Il a parcouru les boulevards jusqu'au boulevard du Temple. Là, il a entendu une vive fusillade. Il a remarqué qu'on criait *Vive la République!*

Deux heures.  
Le citoyen Dampierre : Un colonel de dragons, qui arrive à l'instant du Panthéon, m'annonce que 1500 insurgés ont mis bas les armes et ont demandé à capituler. (Vif mouvement de satisfaction.)

Deux heures et demie.

M. Beaumont (de la Somme) : Chargés par l'Assemblée, mes collègues et moi, de nous rendre à l'Hôtel-de-Ville pour nous mettre en rapport avec les autorités, nous venons vous rendre compte de notre mission. Nous avons trouvé les abords de l'Hôtel-de-Ville fort tranquilles; au moment où nous nous trouvions sur la place, on attaquait les barricades de la place Maubert; les insurgés avaient demandé à capituler, et au moment où nous partions, leurs délégués sont retournés près de leurs camarades pour leur communiquer les conditions du général Duval. Nous ignorons encore le résultat. Sur notre route, en allant et en venant, nous avons fait part à la garde nationale et à l'armée de vos deux décrets, qui ont été accueillis avec des marques de satisfaction non équivoques. (Bravos! bravos!)

M. Havart rend compte à son tour de sa mission, qu'il a accomplie avec quelques-uns de ses collègues, en se rendant à l'état-major du général Lamoricière. Ils ont parcouru toute la ligne des boulevards, où tout était tranquille; ils ont harangué plusieurs compagnies de la garde nationale, de la mobile et de l'armée, qui toutes témoignent d'un dévouement héroïque.

Un membre : J'ai la satisfaction de vous annoncer que la place Maubert est complètement évacuée. (Très bien!) Il y avait là une vingtaine de barricades, qui toutes ont été prises. Mais je dois dire à ce sujet que ce n'a pas été sans une grande perte de monde, ainsi je proposerai. (Murmures, réclamations.)

M. Daragon : Je demanderai que les rapports soient faits directement à notre président; de cette manière on évitera les redites, et l'on ne dira rien de trop. (Appuyé, appuyé.)

M. Charamaule : Que l'Assemblée me permette de lui communiquer un fait, des plus honorables pour la garde mobile, qui s'est passé à la place Maubert. Sur une des barricades, se trouvait un drapeau qui a été bravement enlevé par les jeunes gardes mobiles. (Bravos!)

Une voix : Quelle couleur ce drapeau?

M. Charamaule : Tricolore; mais au milieu il était souillé du bonnet rouge. (Mouvement.)

M. Duclerc : Je demande à l'Assemblée quelques moments d'attention pour un fait qui m'est personnel. Ce matin, après votre double décret, M. le général Cavaignac m'a fait appeler pour me demander de conserver mon portefeuille. J'ai répondu : Général, je suis à vous et à l'Assemblée tant que durera la bataille; mais ensuite je reprendrai ma liberté. (Très bien!)

M. Degoussé : Un chasseur de l'une des légions de Paris vient de me remettre une note de M. Gerdy, chirurgien, appelé auprès de notre collègue Bixio. Cette note m'apprend qu'on a fait au blessé l'extraction de la balle et du drap. Maintenant il y a grand espoir. (Marques générales de satisfaction.)

M. le président : J'ajouterai à ce que vient de dire l'honorable membre que j'étais, il y a trois quarts d'heure, auprès de notre collègue M. le général Bédau; sa blessure est grave, mais n'éveille aucune crainte, et nous avons la certitude qu'il nous sera bientôt rendu. (Nouvelles marques de satisfaction.)

Un membre : Je me suis rendu au bureau du National où les nouvelles les plus rassurantes m'ont été données sur la santé de M. Dornès.

## ÉVÈNEMENTS D'HIER.

Un combat terrible a été livré rue Faubourg-Poissonnière, hier, entre trois et quatre heures du soir. Une première barricade avait été élevée à la hauteur de la rue Richer. Les révoltés ne l'ont point défendue; ils ont préféré concentrer leurs forces derrière une autre barricade, très forte, qu'ils avaient formée en travers de la rue du Faubourg-Poissonnière, au-dessus de la caserne, au point où aboutissent les rues de Bellefond et Lafayette.

Ils s'étaient, en outre, emparés de ces deux rues, ils étaient entrés de force dans les maisons de la rue de Bellefond. Leur nombre était considérable, ils avaient des armes et obéissaient avec une certaine régularité aux ordres d'un individu revêtu du costume d'officier de la garde nationale.

La garde mobile est arrivée la première, et elle a occupé la largeur de la rue. Bientôt le 7<sup>e</sup> léger, suivi d'un nombreux détachement de la garde nationale sédentaire, s'est présenté. L'officier supérieur qui commandait la ligne s'est placé, avec les soldats sous ses ordres, en tête de la troupe d'attaque. La garde mobile venait après, puis la garde nationale.

Les sommations ont été faites inutilement, et aussitôt l'engagement a commencé. Il a duré plus de vingt minutes. Aux décharges régulières de l'armée, les émeutiers répondaient par des feux non-seulement de la barricade, mais encore des rues Bellefond et Lafayette. Enfin, ils ont été contraints de fuir, mais non sans avoir fait éprouver les pertes les plus douloureuses aux braves défenseurs de l'ordre et de la liberté. Un officier supérieur de la garde nationale a été blessé; on a dû l'emporter sur une civière. Plusieurs gardes nationaux, un assez grand nombre d'hommes de l'armée et de la garde mobile sont tombés. Le combat s'est prolongé dans la rue Lafayette; on y a fait beaucoup d'arrestations, ainsi que dans la rue Bellefond. Des barricades formées avec des planches, des voitures renversées barrent encore, à six heures du soir, les rues des Petits-Hôtels, du Faubourg-Poissonnière et rue Rochechouart, aux environs de la barrière; mais elles ne paraissent pas défendues. La caserne de la rue du Faubourg-Poissonnière a servi d'asile provisoire pour les blessés. La troupe de ligne, vaillamment secondée par les soldats de la garde mobile et de la garde nationale, a fait noblement son devoir.

On a conduit prisonniers à la caserne un grand nombre d'hommes.

Parmi eux se trouvait leur chef porteur de l'uniforme de la garde nationale. On estime à soixante ou quatre-vingts en tout le nombre des blessés. Il y a eu de dix à quinze morts. Le deuil est dans beaucoup de familles. On ne saurait avoir trop d'indignation contre les meneurs qui

n'hésitent pas à sacrifier le sang innocent pour servir une détestable ambition.

— On raconte des traits de courage vraiment admirables de la part de la garde nationale.

Un garde national de la 5<sup>e</sup> légion, nommé Leclercq, vit tomber à côté de lui son fils mortellement frappé. — J'ai laissé mon autre fils auprès de sa mère. Je vais le chercher. Il saura mourir aussi pour la cause de l'ordre. En effet, il remporta son fils blessé sur ses épaules, et il revint au combat accompagné de son second fils.

— Après l'attaque de la barricade de la porte Saint-Denis, et pendant que l'on était occupé à la détruire, M. Bertin, ancien notaire, a été atteint d'une balle dans l'aîne. La blessure paraît très dangereuse. Au même moment, un garde national a été tué raide par une balle au front.

Parmi les gardes nationaux tués dans l'attaque de cette barricade, on cite M. Avrial, banquier.

M. Thayer, chef de bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, a été blessé au pied.

— De la seule rue Poissonnière, trois gardes nationaux ont été tués à la porte Saint-Denis. Ce sont MM. Delplanche, maître de pension; Leclerc, fils du propriétaire d'un établissement de bains, et un garçon tapissier. Afin d'apprendre avec ménagement la mort de M. Delplanche, on avait apporté le corps de ce malheureux citoyen dans une maison voisine. Son uniforme a été lavé dans l'eau d'une borne-fontaine. Une mare de sang coulait dans le ruisseau.

— Une vive émotion régnait ce matin autour du Palais-de-Justice. On voyait des groupes d'hommes en blouse se placer silencieusement au coin des rues anguleuses et étroites de ce quartier, sans pousser un cri de ralliement, sans déployer de drapeau, comme des soldats qui ont reçu le mot d'ordre et qui exécutent leur consigne. Malgré l'agitation d'hier, on ne croyait pas généralement à des projets sinistres, et le Palais-de-Justice était le rendez-vous habituel des avocats, des avoués, des hommes d'affaires et des plaideurs. Les audiences étaient ouvertes.

Le Palais était protégé, comme hier, par un bataillon de garde mobile, qui avait reçu l'ordre exprès de ne pas quitter son poste et de le défendre, quoiqu'il pût advenir. De forts piquets avaient été placés aux grilles. Grâce à ces précautions, cette jeune et brave milice, dont l'attitude était d'ailleurs excellente, pouvait, sans craindre une surprise, attendre l'événement.

Vers deux heures, des rumeurs sinistres commencèrent à circuler. On apprit que des barricades avaient été commencées au coin de la rue Plancher-Mibray, célèbre dans les annales des insurrections parisiennes, et que plusieurs boutiques d'armuriers avaient été pillées sur le quai. Les affidés silencieux dont nous parlions tout à l'heure les avaient commencées inopinément, comme s'ils eussent fait une chose convenue. On entendait en même temps le bruit lointain du rappel qu'on battait dans les rues de la Cité. Un incident emplit de tumulte la salle des Pas-Perdus. Un homme en blouse s'était jeté brusquement sur un officier de la garde mobile pour lui arracher son sabre. Il avait été arrêté, et on l'amena, non sans une assez vive résistance de sa part, au parquet du procureur de la République. On avait aussi arrêté un autre individu qui, armé d'une tige pesante de fer, s'efforçait de détacher des pavés dans la rue de la Barillerie.

Ces faits motivèrent la remise de toutes les affaires, et les audiences se fermèrent. Tous les magistrats du parquet étaient dans l'exercice de leurs fonctions. On sait que le procureur de la République n'est pas nommé. En l'absence du chef du parquet de première instance, les fonctions étaient remplies, sur une délégation du procureur-général, par M. Levesque, l'un des substituts de ce dernier.

Du haut de l'escalier du perron d'honneur, à la façade principale du Palais-de-Justice, on apercevait une grande foule dans la rue Constantine. Bientôt des tombereaux furent renversés, et l'on vit s'élever deux barricades qui obstruaient le passage dans cette rue spacieuse.

Lies par leur consigne, les gardes mobiles ne purent qu'assister de loin à ce spectacle. Nous devons dire, nous qui nous sommes mêlés à leurs rangs et qui avons entendu leurs paroles, qu'ils regrettaient amèrement de ne pouvoir mettre fin, par leur intervention, à ces scènes de désordre.

Des coups de feu retentirent dans la direction de Notre-Dame. Un odieux attentat y avait été commis. Des soldats de la ligne stationnaient, l'arme au pied, sur le Petit-Pont. Des groupes assez nombreux s'étaient formés autour d'eux. Du sein de ces groupes on tira sur la troupe. Quatre voltigeurs tombèrent. Plusieurs autres furent blessés. Avant que les soldats fussent revenus de la surprise, les meurtriers s'étaient perdus dans la foule.

Enfin des ordres sont apportés par des officiers supérieurs. Le tambour bat, les gardes mobiles prennent les armes, ils chargent leurs fusils. En quelques secondes, ils font évacuer la place du palais. En même temps un bataillon de la garde nationale sédentaire débouche sur le quai. Les barricades de la rue Constantine sont enlevées. Il en est de même de celles qui ont été faites dans les rues avoisinantes. Vers deux heures, le quartier était au pouvoir des défenseurs de l'ordre.

A trois heures la cité a été le théâtre de nouveaux désordres. Une colonne d'environ deux cents individus s'est formée sur la place Dauphine, sous la direction d'un personnage déjà âgé, bien connu du quartier, et qui y avait organisé le mouvement du 15 mai. Plusieurs gardes de l'ancienne garde républicaine, en uniforme, mais sans armes, faisaient partie de la cohorte. Après avoir bu nombre de bouteilles de bière au café qui forme le coin de la place, les individus annoncèrent l'intention de se rendre à l'Assemblée nationale. Ils se mirent en marche en criant : *Vive*

democratique et sociale! En avant ceux qui ont  
le cœur!  
Il paraît que cette colonne n'obtint pas de succès. Elle ne  
point à revenir; mais elle se dispersa promptement à  
l'arrivée de la garde nationale.  
Une barricade avait été construite sur le pont St-Michel.  
Un drapeau rouge y fut planté. Cette barricade fut enlevée  
la garde nationale.  
Les conflits partiels s'engagèrent le long des quais. On  
de désarmer des gardes nationaux, on tira sur des offi-  
ciers. Néanmoins, vers six heures le calme paraissait rétabli  
de ce côté; mais la lutte n'a pas tardé à s'engager de nou-  
veau entre les insurgés retranchés sur la rive gauche et les  
défenseurs de l'ordre.  
— M. Roger (du Nord), chef de bataillon, se rendait en  
uniforme, et à cheval, à l'état-major. Il s'est vu entouré par  
une dizaine d'insurgés qui l'ont assailli d'injures et de me-  
naces. Excellent cavalier et monté sur un vigoureux cheval,  
M. Roger s'est dégagé. Un des agresseurs ayant dirigé contre  
lui un pistolet, M. Roger a tiré son sabre et l'a renversé d'un  
coup de pointe.  
— A sept heures, les rues St-Martin et St-Denis n'offraient  
aucun symptôme alarmant. Il y avait des groupes nombreux,  
mais tout à fait inoffensifs. Les barricades qui avaient été  
formées à l'entrée de ces rues ont été démolies, et l'em-  
placement est occupé par des détachements de la garde na-  
tionale.

#### Neuf heures du soir.

La lutte, entamée d'assez grand matin dans le quartier  
Saint-Jacques, est encore terrible en ce moment aux abords  
du pont Saint-Michel et du Petit-Pont. Les insurgés, forte-  
ment barricadés, sont établis sur la rive gauche d'où ils font  
un feu nourri, auquel la garde nationale et la troupe de li-  
gne ripostent avec énergie. Plusieurs coups de canons ont  
été tirés sur ce point. Le passage est interdit sur le Pont-Neuf.  
Des balles, parties des environs du pont Saint-Michel, sont  
venues frapper à l'angle de la Monnaie.

L'état-major général est établi à l'Hôtel-de-Ville, d'où il  
peut diriger les opérations contre les barricades du faubourg  
Saint-Antoine, et contre celles du quartier Saint-Jacques et  
du quartier Saint-Marceau.

L'artillerie est placée sur le pont Notre-Dame. Les coups  
de canon dirigés de ce point sur la rue de la Cité et le bas de  
la rue Saint-Jacques paraissent avoir fait beaucoup de mal aux  
barricades établies dans cette direction. De fortes barricades  
sont aussi établies rue de la Harpe. Beaucoup de sang a coulé  
dans ces quartiers.

On dit que le général François a été blessé en dirigeant  
une attaque de ce côté.

A partir de la rue Dauphine, en remontant vers le fau-  
bourg, il n'y avait pas de barricades, et les troupes sont  
nombreuses.

Dans le faubourg Saint-Antoine, vers le soir, les insurgés  
se sont portés à la petite caserne de la rue de Montreuil, où  
restaient une trentaine de soldats de la garde mobile, et les  
ont forcés de marcher avec eux.

Nous apprenons que le canon a été tiré rue Saint-Maur.

Mais à partir du boulevard, en traversant la place des  
Vosges, et venant joindre les quartiers du centre par la rue  
Rambuteau, la ville est tranquille.

Les quais de la rive droite et les boulevards sont libres.

Le Louvre, le Carrousel, le jardin des Tuileries, sont oc-  
cupés militairement, ainsi que les abords de l'Assemblée na-  
tionale.

Le faubourg Saint-Germain est tout-à-fait tranquille; on  
ne peut approcher du Luxembourg, plus près que le car-  
refour Bussy.

#### Dix heures du soir.

La fusillade a à peu près cessé. La garde nationale, la  
garde mobile, la troupe de ligne, restent sous les armes. On  
ne peut pénétrer jusqu'aux lieux, théâtre des dernières luttes;  
de sorte qu'il n'est pas possible de savoir si les insurgés ont  
conservé leurs positions.

#### Onze heures.

Le rappel vient encore d'être battu dans la 2<sup>e</sup> légion.

La lutte a été très acharnée dans le quartier de l'Ecole-  
de-Médecine. On donnait ce soir la triste nouvelle que M.  
Pascal, lieutenant colonel de la 11<sup>e</sup> légion, avait été atteint  
mortellement.

M. Pascal, typographe, était candidat aux dernières élec-  
tions pour la représentation nationale.

— La proclamation suivante vient d'être affichée :

#### COMMISSION DU POUVOIR EXECUTIF.

##### ORDRE DU JOUR.

Par ordre du président de l'Assemblée nationale et de la  
commission du pouvoir exécutif,

Le général Cavaignac, ministre de la guerre, prendra le  
commandement de toutes les troupes, garde nationale, garde  
mobile, armée.

Unité de commandement;

Obéissance.

La sera la force comme là est le droit.

Le président de l'Assemblée nationale,

SÉNARD.

Les membres du pouvoir exécutif,

ARAGO, LAMARTINE, MARIE, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS.

— Le télégraphe du ministère de l'intérieur n'a pas cessé  
de jouer pendant toute la journée.

L'hôtel du ministère était occupé par un demi-bataillon

de la 10<sup>e</sup> légion.

Des bandes d'ouvriers, conduites par des officiers de la  
garde républicaine, se sont présentées vers deux heures. Les  
portes avaient été fermées. Ces bandes se sont contentées  
de parlementer avec quelques officiers de la garde nationale  
sans chercher à forcer l'entrée. Au cri de : *Vive la Républi-*

que démocratique! les gardes nationaux ont répondu par  
ceux de : *Vive la République! vive l'Assemblée nationale!*

M. Avrial, banquier, a été tué d'une balle dans la tête,  
à la barricade de la rue Saint-Denis; les coups de fusil par-  
tirent de la maison Jouvin.

Le général Rappatel, en bourgeois, avec un sabre, élu hier  
colonel de la 2<sup>e</sup> légion, s'est mis à la tête de deux compa-  
gnies de la 2<sup>e</sup> légion, et a pris la barricade Saint-Nicolas.

Deux individus ont été arrêtés, semant le bruit que la 2<sup>e</sup>  
légion descendait sur Paris, faisant cause commune avec les  
les insurgés.

Les gardes nationaux qui marchaient contre l'émeute fai-  
saient entendre les cris répétés de : *Vive la République! à  
bas les prétendants!*

Toutes les pharmacies situées entre les portes Saint-Denis  
et Saint-Martin sont transformées en ambulances et encom-  
brées de blessés et de morts.

M. Clément Thomas, dont le successeur n'a pas encore été  
désigné, a reparu aujourd'hui avec les insignes de son grade.

La cantinière du 2<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion a été blessée  
à l'épaule.

#### — On lit dans un journal du soir :

« Aux premières heures de la matinée, au coin de la rue  
Charenton, du faubourg Saint-Antoine, une barricade de dix  
pieds de haut s'est élevée sans rencontrer la moindre résis-  
tance, avec cette rapidité et cette solidité d'exécution auxquel-  
les les journées de juillet et de février ont habitué Paris.

« Bientôt le quartier Popincourt, les rues qui aboutissent  
au canal Saint-Martin, ont été hérissées de barricades qui ont  
enfermé le faubourg Saint-Antoine comme dans un mur d'en-  
ceinte continue. Il était onze heures et demie. Ni garde na-  
tionale, ni garde mobile, ni troupes de ligne, rien n'avait paru.

« Le faubourg Saint-Antoine, du reste, avait été devancé  
par le faubourg Saint-Marceau, où des barricades ont été con-  
struites durant toute la nuit aux cris de : *Aux barricades! aux  
barricades!* nous empêcherons la troupe d'entrer.

« A dix heures un quart très-précises, deux mille ouvriers  
environ, porteurs d'une trentaine de bannières, sur lesquelles  
on lit : *Ateliers nationaux*, débouchent du boulevard St-Mar-  
tin, et, arrivés à la porte Saint-Denis, s'éparpillent au pas de  
course dans les rues adjacentes. En un instant trois barra-  
cades, formées de voitures, de planches, de pavés et de grilles  
de fer arrachées au boulevard Bonne-Nouvelle, sont élevées  
par des femmes, des enfants, devant la porte Saint-Martin, la  
porte Saint-Denis, et sur le boulevard, à l'angle formé par la  
rue de Cléry.

« Un tambour de la 7<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon, 3<sup>e</sup> légion, a  
son tambour crevé, et ne doit la vie qu'à l'intervention de  
quelques personnes, qui l'ont entraîné au petit restaurant de  
l'*Oeil de Bœuf*; cependant les barricades continuent. L'une  
d'elles est sous la direction d'un caporal de la garde républi-  
caine, et l'autre est commandée par un homme en casquette  
rouge, facile à reconnaître par sa jambe de bois.

« L'émeute monte dans les maisons pour faire des recher-  
ches d'armes. Les numéros 10 et 12 du boulevard Bonne-Nou-  
velle sont visités à tous les étages. Ces opérations se font sans  
bruit, sans injures, sans menaces, partout où il n'y a point de  
résistance; mais les portes sont brisées et enfoncées, n<sup>o</sup> 98 et  
100 de la rue Cléry, d'où les assaillants ressortent bientôt, ar-  
més jusqu'aux dents; une poignée de gardes nationaux est aus-  
si désarmée. Tous ces préparatifs de combat s'accomplissent  
sans soulever la moindre apparence d'un obstacle sérieux.

« De temps à autre les lattes d'une jalousie étaient entre-  
baillées à l'entresol de la maison qui forme le coin de la rue  
St-Denis et du boulevard Bonne-Nouvelle, et l'on voyait facile-  
ment qu'à travers les interstices, des signaux étaient échangés  
avec les chefs des barricades.

« A onze heures et demie, une première fusillade est entamée  
contre la garde nationale par l'émeute de la barricade du  
théâtre St-Martin. En un instant, la barricade est enlevée et la  
garde nationale qui l'a balayée l'occupe militairement.

« A onze heures trois quarts la garde nationale, débouchant par la  
rue de Cléry, attaque de flanc la barricade qui s'élève à l'an-  
gle de cette rue et du boulevard. Elle est prise pour un régi-  
ment de ligne et accueillie aux cris de *Vive la ligne!* Mais l'er-  
reur s'étant bientôt dissipée, et la garde nationale s'avancant  
toujours au pas de charge, les émeutiers s'enfuient à toutes  
jambe.

« Sept hommes seulement et deux femmes tiennent ferme;  
il en est un qui, un drapeau à la main, se place debout sur les  
jantes d'une roue de voiture; les autres, à l'abri de la barricade  
qui le couvre, commencent le feu; la garde nationale riposte,  
et le drapeau tombe avec l'homme qui le portait, et qui ne se  
relève plus.

« Alors nous assistons à un de ces actes dont abondent nos  
annales révolutionnaires.

« Une grande et belle jeune personne, tête nue, le devant  
des cheveux recouvert d'une fanchon de dentelle, bras nus, en  
robe de barège rayée, et qui, par ses manières et son costume,  
semble appartenir à la classe des demoiselles de magasin,  
s'empare du drapeau, passe par dessus la barricade et s'avance  
à l'entrée de la rue de Cléry, agitant son drapeau, et, de la voix  
et du geste, provoquant la garde nationale.

« Le feu de la barricade ne cessait pas; et, il faut le dire à  
leur honneur, les gardes nationaux, trouvant cette jeune fille  
au bout de leur fusil, ne se sont décidés à riposter que lors-  
qu'ils ont reçu le feu pour la troisième fois. La jeune fille tom-  
be morte, l'autre femme s'élance à son tour, s'empare du dra-  
peau, relève la tête de sa compagne, et se relevant furieuse,  
envoie des pierres aux assaillants.

« Le feu devient terrible, des coups de fusil partent de tous  
côtés de la barricade, des rangs de la garde nationale et des  
croisées de la maison que nous avons signalée. Cette femme  
tombe morte, et avec elle quatre hommes de la barricade,  
et dans la garde nationale, les premiers rangs sont éclaircis;  
la seconde légion, en ce moment, arrive par le boulevard; un  
garde national, dont nous regrettons de ne pas connaître le  
nom, se détache de sa compagnie, et, sans consulter le dan-  
ger, s'élance, le sabre à la main, sur la barricade; il détourne  
vivement le fusil qui le couchait en joue et engage une lutte  
corps à corps avec le seul barricadeur qui survivait, et qui,

bientôt forcé de céder au nombre, rend ses armes et à la vie  
sauve.

« M. Thomassin, neveu du notaire, qui habite le n. 14, a  
été atteint d'une balle au poignet.

« A ce moment, les maisons environnantes sont transfor-  
mées en ambulances. M. Guillermet, pharmacien, n. 12, re-  
çoit trois ou quatre gardes nationaux tués et cinq ou six blessés  
mortellement. Nous avons vu un jeune commis de la *Ville de  
Londres*, du nom de Faure, atteint de deux balles à la jambe.

« M. Soins, lieutenant de la deuxième légion, et M. Boutin,  
ancien chirurgien de la troisième, se montrent, nous sommes  
heureux de le proclamer, affectueux, empressés, pleins de  
sollicitude et unissant à l'art qui guérit la parole du cœur qui  
console.

« Au numéro 3 de la rue Mazagan, on a déposé le cadavre  
d'un jeune homme qui a sur la poitrine la croix de la Légion-  
d'Honneur et une croix du Brésil, et dont le crâne a été horri-  
blement emporté. On dit que son nom est Paul Avrial, négo-  
ciant.

« M. Petelard, passage Jouffroy, 26, garde national à cheval,  
a reçu deux coups de baïonnette. M. Briant, rue d'Enghien,  
1, a aussi été blessé de coups de baïonnette au visage. En tout,  
dans ces diverses maisons, nous avons compté quinze morts  
et huit ou dix blessés.

#### Marseille.

24 juin.

Notre ville, encore en proie à une vive agitation, a com-  
mencé cependant aujourd'hui à reprendre sa physionomie ha-  
bituelle. Les magasins qui étaient restés fermés depuis avant-  
hier matin sont entièrement ouverts, et ont rendu à nos  
rues ce caractère d'animation qu'elles avaient perdu durant  
les deux sanglantes journées que nous venons de traverser, et  
qui donnaient à Marseille l'aspect sinistre qui la caractéri-  
sait dans les plus mauvais jours de la peste et du choléra.

L'ordre est rétabli sur tous les points de la ville; mais la sé-  
curité, si fortement ébranlée, n'a pu renaître encore dans tous  
les cœurs; de longtemps, notre malheureuse cité ne parvien-  
dra à cicatriser ses blessures et à se remettre de l'émotion  
douloureuse dans laquelle l'ont plongée les terribles événe-  
ments des 22 et 23 juin!

Ces événements, il ne faut point nous le dissimuler, ne sont  
point le produit d'un malentendu, ou d'une cause purement  
accidentelle: la question des heures de travail dans les chan-  
tiers n'a été qu'un prétexte exploité habilement par les me-  
neurs. Il y a eu un complot préparé de longue main dans le  
but de livrer notre belle cité à toutes les horreurs de l'anar-  
chie! L'instruction judiciaire qui se poursuit en ce moment  
dissipera, nous ne saurions en douter, les ténèbres qui pla-  
nent encore sur cette mystérieuse affaire; nous comptons as-  
sez sur les lumières et le patriotisme des magistrats, pour être  
sûrs d'avance que les actives investigations feront surgir la lu-  
mière!

Si l'insurrection, qui a éclaté comme un coup de tonnerre  
sur notre ville, n'eût été que le résultat d'un moment d'égare-  
ment et d'exaltation, les factieux auraient-ils pu disposer,  
ainsi que cela a eu lieu, d'un si riche approvisionnement  
d'armes et de munitions? Cette poudre et ces armes dont ils  
ont fait usage contre les défenseurs de l'ordre et des lois, ne  
leur sont pas tombées du ciel; comment auraient-ils pu se les  
procurer en si grande profusion dans un instant?

Il est probable que le complot de Marseille avait des rami-  
fications avec le complot qui vient d'éclater à Paris et qui,  
grâce au zèle de la garde nationale et de l'armée, a été vigo-  
reusement réprimé. Seulement il paraît que les meneurs de  
Marseille se sont trop pressés en opérant, le 23, un mouve-  
ment qui aurait dû être fixé au 24.

La dépêche télégraphique que nous publions en tête de no-  
tre journal sera un trait de lumière pour la justice qui, nous  
le répétons, ne faillira pas à ses devoirs.

Maintenant, un mot sur les courageux martyrs qui ont suc-  
cumbé dans la lutte en défendant l'ordre public. On nous as-  
sure que des ordres avaient été donnés pour procéder cette  
après-midi à l'inhumation de nos frères de la garde nationale  
et de l'armée, morts pour le triomphe des lois! Nous ne pou-  
vons croire à une semblable précipitation; car, ce ne sont  
point des funérailles ordinaires qu'il faut à ces nobles victi-  
mes, dont notre population tout entière porte le deuil dans le  
cœur! Qu'on se rappelle ce que Paris a fait naguère pour les  
malheureux gardes nationaux tués au passage Molière. Mar-  
seille serait-elle plus ingrate que la capitale à l'égard des in-  
trépides défenseurs qui ont succumbé pour son salut!

— Un cruel événement a marqué hier matin l'attaque de la  
barricade de Castellane. Un jeune sergent de la garde na-  
tionale, décoré de la Légion-d'Honneur, et un des cent vingt bra-  
ves de Mazagan, s'élance dans une maison du toit de laquelle  
un homme fait un feu meurtrier sur la troupe. Il apparaît  
bientôt à une lucarne, mais confondu avec l'insurgé qu'il  
poursuit, une terrible décharge le crible de balles, et le cadav-  
re de l'infortuné roule et tombe sur le pavé horriblement  
mutilé.

— Un journal du matin faisait concevoir des craintes sur  
l'état du commandant Parson. Nous pouvons affirmer que ce  
brave officier, malgré la gravité de sa blessure, sera, selon  
toutes probabilités, conservé à sa famille et à ses concitoyens,  
grâce aux soins éclairés qui lui ont été prodigués par le chi-  
rurgien-major du 20<sup>e</sup> de ligne.

— M. Bourrillon, commissaire de police, est mort ce ma-  
tin des suites de l'amputation qu'il avait subie. Cet honorable  
magistrat était aux côtés du colonel du 20<sup>e</sup> de ligne et haran-  
guait paternellement les insurgés de la place aux Odeurs, lors-  
que cinq coups de feu l'atteignirent à l'avant-bras; à cet in-  
stant le commandant Parson était également frappé d'une balle,  
et, chose digne de remarque, le colonel placé entre eux deux  
n'a reçu aucune atteinte de cette terrible décharge.

— Notre garde nationale a pu constater le zèle et le sang-  
froid déployé par cinq médecins attachés à ses cadres. Leur  
conduite pleine d'humanité, leur courageux dévouement à se-  
courir les blessés même sous la fusillade, mérite nos éloges et  
la reconnaissance de leurs concitoyens que nous sommes heu-  
reux d'exprimer ici. M. Lespieau, chirurgien-major du 20<sup>e</sup> de  
ligne, s'est aussi particulièrement distingué dans ces deux  
journées en essayant, pour accourir près des victimes, le feu  
des insurgés, des barricades et des maisons de la rue de Rome.

— Hier, dans la journée, M. le procureur-général de la

cour d'appel d'Aix, assisté de MM. les conseillers et du procureur de la République à Marseille, a passé plusieurs heures à l'hôtel des Empereurs, pour recueillir les témoignages des nombreux étrangers qui habitent cet hôtel, témoins de la lâche tentative d'assassinat exercée avant hier matin sur le général Ménard St-Martin.

— Le capitaine Ricard, dont la conduite a excité, dans ces deux fatales journées, de si violents soupçons, a été arrêté cette nuit.

Un commissaire de police, suivi d'un détachement de gardes nationaux et de soldats de la ligne, s'est présenté, dans la soirée, au domicile de ce citoyen, situé rue de Lulli. Madame Ricard est sur-le-champ interpellée et assure que non-seulement son mari n'est point dans la maison, mais qu'elle ignore même ce qu'il est devenu. Aussitôt les perquisitions commencent : on se rend à la cave qui est fouillée sans aucun résultat. Remonté au premier étage, on se livre à de nouvelles recherches, pendant que le commissaire, voulant reconnaître les dispositions intérieures, s'approche d'une croisée donnant dans une cour. Une grille est à cette croisée, et tout fait présumer, d'après l'affirmation de la femme Ricard, que cette croisée est condamnée. Mais, à un simple contact, cette grille tombe; on s'élance aussitôt et l'on aperçoit une corde au bout de laquelle le capitaine Ricard s'était glissé pour gagner un treillard. L'inculpé s'écrie alors qu'il va se rendre et supplie pour qu'on ne lui fasse aucun mal; on le saisit en effet. Mais pendant que la cour était explorée des croisées, un militaire essuie plusieurs coups de feu; ce qui fait aisément supposer qu'un conciliabule devait se tenir dans la maison du capitaine Ricard, et que ses complices avaient déjà pris la fuite. De nouvelles perquisitions s'opèrent à cet instant dans les jardins et dans quelques maisons voisines, mais sans amener aucun résultat.

On assure généralement, mais nous ne saurions l'affirmer, qu'une correspondance récente avec Barbès a été trouvée au domicile du capitaine Ricard.

Mais si, contrairement à nos prévisions, l'autorité s'était rendue coupable d'un pareil oubli des convenances, il n'y aurait qu'une voix dans notre reconnaissante cité pour flétrir sa conduite d'un blâme sévère!

Nous croyons être l'organe du sentiment public en demandant que les corps des martyrs, tant de l'armée que de la garde nationale, soient embaumés, et que leurs funérailles collectives, ajournées à une semaine, aient lieu au milieu de toute la solennité et de toute la pompe d'un grand deuil public! Il faut que la population tout entière puisse se rendre à ces obsèques nationales; que chacun puisse apporter sur la tombe des victimes son tribut de douleur et de larmes!

Si ensuite la reconnaissance publique veut, pour perpétuer la mémoire des martyrs de l'ordre, leur élever un monument, nous serons heureux d'ouvrir dans nos colonnes des listes de souscriptions en vue de cet acte pieux : quel est le bon citoyen qui voudra se soustraire au devoir de contribuer par son obole à acquitter cette dette sacrée!

(Nouveliste.)

L'ordre est rétabli à Nantes.

### Italie.

Notre correspondance de Cannes nous annonce que la nouvelle de la prise de Vérone par les Piémontais se répandait dans cette ville. Les détails ne sont point encore connus. Au moment où notre correspondant termine sa lettre, on entendait, de Cannes, le canon qui célébrait, à Nice, cet heureux événement, dont le retentissement atténua, sans doute, les pénibles effets produits par les derniers avantages obtenus par les Autrichiens dans les états de Venise.

### Lyon, 26 juin.

A l'heure où nous écrivons, il est à présumer que l'insurrection est vaincue à Paris comme elle l'a été à Marseille — mais à quel prix?... Des flots de sang ont inondé les rues et les places de la capitale, et sur tous les points où la résistance et l'attaque ont été désespérées, des morts et des blessés sans nombre couvrent sans doute les barricades.

Nous avons la ferme conviction que la cité lyonnaise, dont le patriotisme est aussi éclairé que sincère, protestera de toutes ses forces contre ces luttes sans nom entre concitoyens — et que le deuil et la désolation auxquels Paris est en proie éveilleront parmi nous de profondes sympathies.

Puissent ces terribles leçons inspirer à tous l'horreur de l'anarchie, de l'anarchie où s'engloutirait, avec l'honneur et la puissance de la patrie, la fortune de la République.

### Annonces judiciaires.

Etude de M<sup>e</sup> Sève, avoué à Lyon, place du Change, 4.

Suivant sentence d'adjudication, en date du 13 janvier 1848, enregistrée, le sieur Jean-Baptiste Gandit, épiciier, demeurant à Lyon, rue de la Barre, est resté adjudicataire, moyennant la somme de dix-huit mille francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges, d'une maison sise à la Guillotière, rue Félix, saisie au préjudice du sieur Taton, entrepreneur, y demeurant.

L'acquéreur, voulant purger les hypothèques légales et autres qui peuvent grever cet immeuble, a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, copie dûment collationnée de ladite sentence, conformément à l'article 2194 du code civil, de laquelle extrait a été de suite affiché en l'auditoire du tribunal civil de Lyon, ainsi que cela résulte d'un extrait en date du 8 mai 1848, délivré par M<sup>e</sup> Luc, greffier dudit tribunal.

Ce certificat de dépôt a été dénoncé à Michelle Chanard, femme Taton, et à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Lyon, suivant exploit de l'huissier Peyre, en date du 19 mai 1848, avec sommation qui leur a été faite de prendre inscription dans le cas où ils y auraient droit, dans le délai de deux mois, à peine de forclusion.

Et de plus il a été déclaré à M. le procureur de la République que le sieur Jean-Baptiste Gandit, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il peut exister des hypothèques légales sur l'immeuble par lui acquis, il ferait publier le présent dans un journal de Lyon, conformément à l'article 696 du code de procédure civile, et, à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1<sup>er</sup> juin suivant.

En conséquence, tous ceux qui ont droit à des hypothèques légales ou autres sur la maison dont s'agit, sont invités à former leur inscription dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, à défaut de quoi et passé ledit délai ladite maison en sera définitivement libre et affranchie.

SÈVE, avoué.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

#### Quatrième Dépêche.

« Paris, 25 juin 1848, à 9 heures du matin.

» Le ministre des affaires étrangères aux préfets :

» Des corps de citoyens armés pour la défense de la République et de la société menacés arrivent à chaque instant. L'insurrection est refoulée dans l'Est de la ville. La conduite de la garde nationale et de l'armée est admirable. La confiance dans le chef du pouvoir exécutif et dans l'assemblée nationale est complète.

» Que tous les bons citoyens se lèvent ! Il faut en finir avec les ennemis de l'ordre et de la République.

» Signé : JULES BASTIDE. »

Pour copie conforme :

Le Commissaire de la République dans le département du Rhône,  
MARTIN BERNARD.

#### Cinquième Dépêche.

« Paris, 25 juin 1848, 4 heures et demie du soir.

» Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.

» La cause de l'ordre et de la République triomphe. L'arrivée de la garde nationale des départements a exercé une influence immense. La marche sur Paris ne doit pas être arrêtée. »

#### Sixième Dépêche.

« Paris, 25 juin 1848, 5 heures du soir.

» Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.

» La cause de l'ordre et de la vraie République triomphe. La garde nationale et l'armée enlèvent tous les obstacles. La patrie et la société sont sauvées.

» De tous les départements des secours arrivent. La France entière bat d'un seul cœur. »

Pour copie conforme :

Le Commissaire de la République dans le département du Rhône,  
MARTIN BERNARD.

— L'avis suivant a été affiché hier, à midi :

Aux Ouvriers en soie.

Le commissaire de la République prévient les ouvriers en soie que l'ouverture du crédit qu'il attendait est arrivé hier dans la soirée, comme il l'espérait.

En conséquence, le paiement des salaires pourra avoir lieu dès demain, lundi.

Lyon, le 25 juin 1848.

MARTIN BERNARD.

#### AVIS.

Les charges qui pèsent dans ce moment sur la ville de Lyon imposent à l'Administration municipale des devoirs rigoureux, sans doute, mais devant lesquels elle ne saurait fléchir : en conséquence, tous les citoyens étrangers à la localité, qui ne pourraient pas justifier de moyens d'existence, et qui n'y auraient pas acquis le domicile de secours, de même que ceux trouvés mendians, sont prévenus qu'ils auront jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1848 pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville où des titres avec secours de route leur seront délivrés pour se rendre dans le lieu de leur naissance; passé lequel délai, ils seront, en conformité des articles 270, 271, 272 du Code pénal, et de l'ordonnance du 29 octobre 1820, arrêtés et reconduits dans leur famille.

Le Maire de la ville de Lyon est, du reste, convaincu que les citoyens comprendront le motif qui le détermine à prendre cette mesure, et qu'alors ils ne l'exposeront pas à sévir contre eux. Des travaux existent dans les campagnes, qui souvent manquent de bras, et, au moment surtout de la moisson, cet appel, fait dans l'intérêt de tous, ne devra pas rencontrer d'opposition.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 24 juin 1848.

Le maire de la ville de Lyon,  
GRILLET aîné, adjoint.

Lyon, le 24 juin 1848.

Monsieur le rédacteur, Des réclamations ont déjà été faites au nom du commerce secondaire, pour obtenir du tribunal de commerce de Lyon la prononciation d'ajournements combinés d'après la situation notoire tant des poursuivants que des débiteurs. Il a été ex-

pliqué que dans le haut commerce les maisons riches n'éprouveront, dans la crise actuelle, qu'une lésion momentanée, supportable, et qu'à la stagnation des affaires près, les circonstances présentes n'impliqueront rien de désastreux pour elles. On a dit que le petit commerce, au contraire, était accablé et succomberait, en grande partie, sous la charge de ses frais, par l'effet de la diminution de ses affaires, le défaut de fonds, l'affaiblissement du crédit, le désassortiment qui en est la conséquence, et l'extrême difficulté des rentrées.

En conséquence, il était pour le tribunal un devoir d'humanité qui n'est, en pareil cas, que de la stricte justice, d'apprécier, dans les décisions d'ajournement, l'opportunité des demandes; celles intentées par les capitalistes et les maisons notoirement au-dessus des besoins, devaient recevoir une justice infiniment modérée. Mais c'est là ce que nos juges consulaires n'ont point encore admis.

Cependant, on ne peut se le dissimuler, nous sommes en révolution, et devant des circonstances aussi exceptionnelles que celles où nous nous trouvons, la lettre de la loi doit s'effacer, les magistrats chargés d'en faire l'explication peuvent s'armer d'un pouvoir discrétionnaire, scruter les mobiles des demandes, y puiser leurs décisions, pour bien mériter de leurs honorables fonctions et de la société.

J'espère, Monsieur le rédacteur, que par un motif d'utilité, vous voudrez bien donner une place à ma présente lettre dans votre estimable journal.

Recevez, etc.

D...

Teneur de livres, rue Neuve, 29.

— Berne (Benoite), âgée de 34 ans, native de St-Médard (Loire), y demeurant chez son père, atteinte d'aliénation mentale, a disparu du domicile paternel depuis lundi, 19 du courant.

On sait positivement qu'elle s'est dirigée sur Lyon. Petite, cheveux et sourcils châtains; il lui manque une dent à la rangée supérieure.

Habillée en cotonne bleue; coiffe blanche, mauvais souliers, sans bas.

En cas de renseignements, les adresser au bureau de la police de sûreté de la ville de Lyon.

Lyon, le 24 juin 1848.

Le commissaire central de l'arrondissement de Lyon.  
GALLIÈRE.

### EXTERIEUR.

#### Allemagne.

PRAGUE. — Les troupes ont eu le dessus; les habitants des campagnes n'ont en aucune façon pris part au mouvement; la femme du gouverneur, la princesse Windischgrätz a été tuée d'un coup de fusil à une fenêtre de son hôtel.

PESTH. — Une collision a eu lieu entre les Italiens et les Hongrois qui avaient avec eux le peuple. Un combat violent a eu lieu et les Italiens ont été désarmés.

### Bourse de Lyon du 26 juin 1848.

Fonderies, 5290. — Bessèges, 455.

CONDITION DES SOIES. — Lundi, 26 juin 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 29. — Ouvrées, 29. — Grèges, .. — Dernier numéro, 906.

Nous arrêtons notre tirage afin de publier la dépêche télégraphique suivante :

#### Septième Dépêche télégraphique.

Paris, le 26 juin 1848.

A 10 heures du matin.

Le Chef du Pouvoir exécutif aux Préfets.

L'insurrection s'est concentrée dans une portion du faubourg St-Antoine; dans quelques heures, elle sera réduite complètement. Les insurgés, démoralisés, se jettent dans les campagnes où les gardes nationales les arrêtent. Les troupes de ligne, les gardes nationales de Paris et des départements, la garde nationale mobile, la garde républicaine ont combattu avec le plus grand courage.

Pour copie conforme :

Le Commissaire de la République dans le Département du Rhône,  
MARTIN BERNARD.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.  
La Guillotière, imprim. de BAJAT.

### Avis divers.

On demande un Jeune Homme, sachant écrire et calculer, pour garçon de magasin. — Inutile de se présenter si on ne peut donner de bons renseignements.

S'adresser rue de la Barre, 8, au deuxième.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

UN

FONDS DE MERCERIE,  
Bonnetterie, Chaussures, etc.,

TRES-BIEN ACHALANDÉ,

place Sathonay, 30,

à Lyon.

S'adresser pour connaître l'inventaire des marchandises, et pour tous autres renseignements, à M. CHEVILLARD, arbitre de commerce, rue Lafont, 2, l'un des syndics de la faillite du sieur François HENRY, de laquelle dépend ce fonds de commerce.

### A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

#### UN ATELIER DE NOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser au bureau de l'imprimerie, Cour de Brosse, 8, au premier, à la Guillotière.

### EN VENTE

ÉQUIPEMENT DE LA GARDE NATIONALE

Pour Soldat et Officier de toute arme.

Maison Nicolas-Rozier, rue de Sarron, 15.

### SEUL VÉRITABLE SAVON GLAISE.

Dépôt général pour tous les épiciers, 10, rue de la Cage, magasin de laines et de couvertures, au Mouton Blancs.